

**CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE, D'AGRICULTURE,  
DES MINES ET D'ARTISANAT (CCIAMA)**

**LA SEMAINE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR  
LA CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVÉ À LA RELANCE ÉCONOMIQUE**

**DOCUMENT CADRE SUR LA FACILITE A FAIRE DES AFFAIRES AU TCHAD.**

Octobre 2018

## **1. INTROCUCTION**

### **1.1. L'espoir de l'investissement privé pour la relance économique**

**1.1.1** Le Tchad voudrait à juste titre assurer la transformation structurelle de son économie à travers la relance économique en s'appuyant sur l'investissement privé. Le PND 2017-2021, dans le scénario de référence, planifie un financement de 67 % par le secteur privé de toute la partie du programme relative au développement d'une économie diversifiée et compétitive. En un mot, la diversification tant attendue pour assurer la résilience de l'économie tchadienne repose sur le secteur privé.

**1.1.2** Un autre défi est que le taux d'investissement prévu pour le secteur privé reste relativement faible et n'atteindra pas le niveau souhaitable pour espérer des changements significatifs. En effet, dans le scénario de base, il est prévu que le taux d'investissement du secteur privé passe de 6,2% en 2016 à 7,4% en 2021. Dans le scénario optimiste, ce taux serait de 8,0% ; Le Tchad resterait très loin de la moyenne en Afrique au Sud du Sahara qui est de 15%, et encore moins de l'Asie qui est de 20% (Chiffres du FMI-Perspectives économiques régionales, avril 2018).

**1.1.3** Il est clair que le Tchad a besoin de très gros investissements privés. Vu le faible espace financier du secteur privé dans le pays, l'essentiel viendra de l'Investissement Direct Etranger (IDE). Ces IDE sont nécessaires pour la relance des investissements permettant de booster la croissance économique.

**1.1.4** Il est impératif de créer toutes les conditions favorisant l'investissement privé indispensable à la création d'emplois. Le défi de l'emploi est certainement le plus grand défi face à une jeunesse de plus en plus nombreuse, formée, et qui est sans emploi.

### **1.2. Rappel des préoccupations des opérateurs privés au Tchad**

**1.2.1** Dans le cadre des différents ateliers de préparation de la réflexion sur la contribution du secteur privé à la relance économique, Les opérateurs économiques au Tchad ont clairement indiqué les obstacles à leur développement et la nécessité pour le Gouvernement de prendre des mesures urgentes, durables et efficaces pour améliorer l'environnement des affaires au Tchad.

**1.2.2** Leur perception de l'environnement des affaires au Tchad confirme les notations internationales du Tchad concernant l'environnement des affaires. On peut citer quelques exemples suivants :

- 1) En 2018, le rapport « Doing Business » du Groupe de la Banque Mondiale a classé le Tchad au 180<sup>ème</sup> rang des 190 pays évalués ;
- 2) Au classement 2016 de l'indice de Gouvernance en Afrique élaboré par la Fondation Mo Ibrahim le Tchad a occupé 47<sup>ème</sup> sur 54 ;
- 3) L'indice 2017 relatif à la perception de la corruption élaboré par Transparency International a classé le Tchad au 165<sup>ème</sup> rang sur 180 pays ;
- 4) Selon COFACE (France, Assurance-crédit), les risques-pays du Tchad au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 par rapport aux impayés d'entreprises est « très élevé ».

**1.2.3** Dans ce contexte, ni les investisseurs intérieurs, ni les investissements extérieurs ne peuvent être mobilisés sérieusement dans un tel climat des affaires.

**1.2.4** Si le pays veut réellement diversifier son économie et atteindre une croissance durable de façon résiliente, il n'a d'autres choix que de s'attaquer au climat des affaires. La création d'emploi, l'accroissement des recettes de l'Etat, la création des richesses nationales nécessitent le changement de paradigme et donc de comportement pour assurer l'avenir du pays et de ses enfants.

**1.2.5** Partant des préoccupations exprimées par les opérateurs économiques, de leurs recommandations et indicateurs à suivre, le présent « document cadre sur faire des affaires au Tchad » a été établi. Ce « document cadre sur faire les affaires au Tchad » reprend les principales préoccupations exprimées par les opérateurs économiques opérant au Tchad ainsi que les recommandations formulées par ces derniers. Il se veut d'être le concentré des indicateurs clés susceptibles d'orienter les décisions en matière d'amélioration du climat des affaires au Tchad.

**1.2.6** D'une manière générale, les problèmes et obstacles rencontrés par les opérateurs économiques au Tchad peuvent être résumés ainsi qu'il suit :

- 1) Insuffisances en nombre et en qualité des services des infrastructures physiques de base (Electricité, télécommunications et internet) indispensables pour le secteur privé.
- 2) Cadre législatif et réglementaire. Défaillance du cadre législatif et réglementaire : malgré les nombreux efforts accomplis au plan institutionnel, législatif et réglementaire, un grand défi subsiste qui concerne soit le fonctionnement des services aux entreprises et l'application de la réglementation, soit dans l'insuffisance des règles pour couvrir les différents aspects des affaires au Tchad. Ces insuffisances couvrent notamment la création d'entreprise, la législation du travail, l'accès à la propriété foncière, l'égalité et l'équité dans l'accès à la justice, le respect des conventions et contrats, le règlement des litiges tribunaux de commerce.

- 3) Le disfonctionnement dans l'application du Code des marchés publics, largement critiqué par les acteurs privés : le recours massif aux marchés de gré à gré, faible respect des règles de concurrence dans l'attribution des marchés après appels d'offres.
- 4) Généralisation et banalisation de la corruption. Largement et fortement dénoncée par la plupart des acteurs du secteur privé voire public, la corruption, la concussion sous toutes leurs formes se sont généralisées dans toutes les sphères de l'activité économique et administrative au point de devenir de devenir banale.
- 5) Faible concertation Public-Privé : Pas de concertation entre le pouvoir public et le secteur privé lors de l'élaboration des textes régissant les activités économiques au Tchad. Inefficacité du dialogue entre le Privé et le Gouvernement (Forum de dialogue Etat-Secteur privé : FODEP)
- 6) Faible valorisation des ressources humaines. Insuffisance des compétences et instabilité dans l'Administration.
- 7) Environnement fiscal et douanier largement décrié par les opérateurs économiques et l'opinion publique : il est considéré comme un des obstacles majeurs à l'épanouissement du secteur privé. Une trop forte pression fiscale pesant sur un nombre réduit d'acteurs structurés, lesquels sont régulièrement soumis à un trop plein de contrôle (brutal et abusif) par différentes structures de l'État. Longueur des procédures douanières et inexistence de procédures simplifiées pour les petits opérateurs économiques, causes de fraudes fiscalo-douanières massives..
- 8) Non règlement de la dette intérieure.
- 9) Un secteur informel tentaculaire ; absence d'un cadre institutionnel et réglementaire adapté au secteur informel.
- 10) Les difficultés de financement du privé à court, moyen et long terme à un coût abordable.

### **1.3. Présentation du « Document cadre sur la facilité à faire des affaires au Tchad »**

**1.3.1** Ce document devra être adopté par le Secteur privé et le Gouvernement. Il comprend les actions à mener et les résultats attendus, les mécanismes de suivi de la mise en œuvre de ces actions, et les mécanismes de publication et de diffusion régulière.

**1.3.2** Le document comprend trois parties :

- Les actions et indicateurs de suivi
- Le mécanisme de suivi
- Le mécanisme de publication et de diffusion des résultats

**1.3.3** L'approche est d'éviter une longue liste d'actions qui seront difficiles à mettre en œuvre en même temps. Ainsi, le document se résume aux mesures clé à prendre dans un délai relativement court de trois ans, du dernier trimestre 2018 à fin 2021. Il sera mis à jour chaque année pendant cette période pour tenir compte des progrès et des évolutions. La dernière année 2021 sera consacrée à l'élaboration du document cadre pour la prochaine période.

## **2. LES ACTIONS A MENER POUR AMELIORER LE CLIMAT DES AFFAIRES**

Ces actions sont reprises dans l'appendice ci-joint avec le calendrier de réalisation. Il est proposé dans cette phase initiale que ces actions soient limitées dans le temps, sur une période de trois ans allant jusqu'à la fin du PND 2017-2021. Les actions seront mises à jour chaque année et un nouveau plan sera élaboré et adopté en 2021.

### **2.1. Service des Infrastructures de base**

1. Accès à l'électricité (disponibilité, qualité, coûts)
2. Accès aux télécommunications et à l'internet (disponibilité, qualité, coûts)

### **2.2 Cadre juridique et règlementaire :**

1. Mettre fin à la facilité de saisir des comptes bancaires d'une entreprise, de fermer un établissement professionnel, et de traiter les investisseurs de manière brutale. Privilégier le dialogue à la place des brutalités (saisie des comptes bancaires, fermeture des établissements, contrôles intempestives étalés souvent sur une longue durée, etc.) dont ont été l'objet les entreprises de la part des services du fisc. Ces pratiques créent une insécurité juridique, source de marchandage et de corruption et pouvant chasser les investisseurs du pays.
2. Veiller au respect des termes contractuels et à l'intangibilité des contrats qui lient l'Etat à ses différents partenaires (travailleurs du secteur public et opérateurs économiques) ;
3. Vulgariser les textes réglementant de l'activité bancaire mal connus auprès des praticiens de la justice notamment, les avocats, les magistrats et les huissiers (textes COBAC, BEAC, CEMAC...) ;
4. Veiller à la répression du non-remboursement du crédit bancaire (pour les débiteurs de mauvaise foi) à travers une législation appropriée ;
5. Aider les notaires à élaborer un projet de loi qui régira la profession ;
6. Faire adhérer le Tchad aux normes comptables et d'audit internationales
7. Rendre obligatoire le charte d'éthique pour les entreprises et les organisations opérant avec le trésor public au Tchad ;
8. Rendre opérationnel tous les tribunaux de commerce du pays ;
9. Organiser la profession des commissaires aux comptes et exiger la certification des comptes des entreprises par les commissaires aux comptes.

## **2.3 Impôts**

1. Immatriculer toutes les entreprises ;
2. Simplifier la base taxable de l'impôt sur le Revenu en appliquant les articles 67 et 71 de la directive de CEMAC 2004 relative à l'IRPP ;
3. Procéder au marquage fiscal des produits pétroliers afin de les distinguer des produits de la contrebande;
4. Créer des Centres de Gestion Agrées ;
5. Informatiser les procédures de déclaration et de paiement des impôts ;
6. Mettre en place un programme d'accompagnement de la migration des entreprises du secteur informel vers le secteur formel en vue de procéder à la formalisation de toutes les activités du secteur informel pour d'élargir l'assiette fiscale ;
7. Proposer un impôt simplifié applicable à toute activité du secteur informel en vue d'optimiser les recettes publiques ;
8. Mettre fin aux harcèlements fiscal systématique dont font l'objet les opérateurs économiques de la part par les agents des mairies qui collectent les taxes pour leur compte ;
9. Mettre fin à la facilité d'émettre des réclamations infondées des agents du fisc ou de la douane pour des montants totalement irréalistes ;
10. Mettre fin aux multiples contrôles des entreprises par les différentes entités de l'Etat, parfois pour des durées, qui nuisent au fonctionnement des entreprises, et deviennent une source de chantage et de corruption ;
11. Accorder l'exonération fiscale pour les trois premières années aux entreprises nouvellement créées ;
12. Mettre fin aux changements fréquents des taxes et redevances qui introduisent un degré d'incertitude dans toute prévision des entreprises au Tchad, et pouvant décourager celles qui voudraient s'y installer.

## **2.4 Douanes**

1. La facilité d'obtenir un dédouanement rapide (délai à respecter);
2. La facilité à donner des biens qui ne sont plus nécessaires aux opérations pétrolières aux communautés locales, écoles, hôpitaux et aux autres organisations et institutions qui oeuvrent pour le développement du Tchad ;
3. L'informatisation complète de la Douane, l'interconnexion de tous les bureaux des Douanes et l'interconnexion des bureaux des Douanes du Tchad et ceux du Cameroun.
4. Accélérer le processus de création du pont sec de Ngueli

## **2.5 Investissements :**

- 1 Veiller à ce que les procédures de création d'entreprises au guichet unique se fassent dans les délais fixés.
- 2 Réduire le coût et accélérer la facilité à obtenir un permis de travail ;
- 3 Créer une structure de soutien et de financement des PME/PMI (société de capital- risque, fonds de garantie) ;

- 4 Payer la dette intérieure pour relancer le secteur privé national
- 5 Renforcer la stabilité et la capacité (l'Homme qu'il faut à la place qu'il faut) des interlocuteurs de l'Administration publique;
- 6 Adopter des textes législatifs réglementaires régissant le secteur foncier et le registre agricole;
- 7 Renforcer les moyens du CEQOCDA afin de le rendre apte à accorder la certification/normalisation internationalement reconnue aux produits agricoles et de l'élevage pour assurer l'écoulement de la production sur le marché régional et international;
- 8 Organiser les producteurs (éleveurs et agriculteurs) conformément à l'acte uniforme de l'OHADA ;
- 9 Mettre rapidement en œuvre la loi relative au Partenariat Public Privé (PPP) ;
- 10 Opérationnaliser le fonds souverain stratégique pouvant aider les opérateurs du secteur privé à obtenir facilement des crédits des banques primaires et autres fonds;
- 11 Etudier la possibilité de la mise en place d'un fonds spécifique de garanti et d'appui pour faciliter l'accès des jeunes et des femmes aux crédits bancaires en vue de créer ou renforcer leurs entreprises;
- 12 Rendre disponibles et largement accessibles les informations au niveau de l'ANIE, sur les possibilités d'investissements et les données clés des secteurs prioritaires ;
- 13 Identifier et sanctionner les intermédiaires véreux qui arnaquent les investisseurs étrangers ;
- 14 Assurer un accueil courtois et encourageant de tous les services de l'Etat, à commencer par l'accueil à l'aéroport
- 15 Promouvoir des instruments financiers adaptés aux besoins particuliers des entreprises (capital-risque, crédit-bail, etc...).
- 16 Promouvoir les régimes spéciaux pour encourager les investissements (Zones Economiques Spéciales, parcs industriels, etc.)
- 17 Codifier les PME/PMI
- 18 Accorder les exonérations douanières et fiscales pour les outils (matériels et outillages) destinés à la transformation des produits locaux importés par les PMI/PME ou à l'exploitation familiale ;
- 19 Traiter avec diligence, dans le délai requis ou à fixer (délais à rendre publics et accessibles à tous), les demandes de conventions d'établissements, ou toute autorisation et demande auprès de l'Administration ;
- 20 Attirer et faciliter les investissements multiformes (intellectuel, financier..) de la diaspora tchadienne
- 21 Promouvoir l'investissement privé dans la culture, les arts, le cinéma et le livre
- 22 Convaincre les grandes entreprises internationales installées au Tchad à utiliser les PME, TPE ou Unités de production locales via les contrats de sous-traitance dans leur chaîne de valeur ;
- 23 Constituer une équipe stratégique en mesure de réfléchir et de proposer des solutions pouvant permettre au secteur privé tchadien de bénéficier des grandes initiatives internationales telles que le programme de la Chine, la zone de libre échange de l'UA, et autres possibilités offertes par la CEMAC.

## **2.6 Lutte contre la corruption**

1. Créer un pôle de juristes qualifiés et compétents pour lutter contre les détournements des fonds et la corruption
2. Poursuivre et sanctionner les fonctionnaires impliqués dans les pratiques de faux portant sur les questions foncières

3. Mettre en place des mécanismes indépendants de dénonciation en préconisant la protection des dénonciateurs ;
4. Encourager les entreprises à signer la charte de déontologie des entreprises au Tchad ;
5. Informatiser intégralement dans les meilleurs délais les Ministères des Finances et du budget, de la fonction publique et de l'urbanisme (foncier).
6. Renforcer au niveau régional, la coopération entre le GABAC et le GAFI (CEMAC) ;

## **2.7 Les marchés publics**

1. Assurer la compétition équitable et juste dans les marchés publics ;
2. Mettre fin aux marchés de gré-à-gré
3. L'Etat devra cesser d'attribuer des marchés à des entreprises qui ne remplissent pas les conditions pour participer à des appels d'offres aussi bien au niveau national, régional, et des structures décentralisées ;
4. Rendre effective l'Autorité de Régulation des Marchés Publics chargée de suivre et de contrôler la passation et l'exécution des marchés ; de faire les rapports d'audits réguliers des marchés publics, et de recevoir les plaintes des entreprises sur les irrégularités des marchés publics ;
5. Rendre publics et accessibles à tout citoyen (les résultats) les contrats des marchés publics et les rapports d'exécution de ces marchés ;
6. Elaborer une liste noire des entreprises impliquées dans les pratiques de corruption portant sur les marchés publics et leur appliquer des sanctions appropriées en vue de décourager ces genres de pratiques ;
7. Sanctionner les agents de l'Etat qui violent les procédures de marchés publics ;
8. Mettre en place un mécanisme de suivi de tous les cas et de toutes les poursuites de corruption en matière de passation des marchés publics ;
9. Faire adhérer autant que possible les partenaires au développement au Code de marchés publics du Tchad au lieu d'utiliser un système parallèle.



## **2. MECANISME DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS SUR LE CLIMAT DES AFFAIRES**

Tirant les leçons du passé, il faudrait mettre en place un mécanisme efficace et durable de suivi de la mise en œuvre des actions prévues. Le mécanisme de mise en œuvre et de suivi de la mise en œuvre des actions se présente de la façon suivante, autour de trois axes :

- a) Le Président de la République veillera personnellement à la mise en œuvre des actions, en présidant un **Conseil Présidentiel** comprenant aussi bien le secteur public que le secteur privé.
  
- b) Chaque **Ministre ou Dirigeant d'une agence de l'Etat sera responsable de la mise en œuvre des réformes** qui relèvent de leur compétence. Il lui revient d'interagir avec tous les autres acteurs pour accomplir sa mission. Il faut éviter les multiples commissions qui ne fonctionnent jamais et sont plus préoccupées par les dépenses de fonctionnement et jetons de présence.
  
- c) Un **Observatoire du climat des affaires**, indépendant et neutre, sera mis en place pour observer le suivi sur le terrain de l'effectivité des actions, et rendre compte de toutes les préoccupations, et des résultats obtenus.

### **2.1 CONSEIL PRESIDENTIEL POUR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES (CPACA)**

Le Conseil Présidentiel pour l'Amélioration du Climat des Affaires (CPACA), qui sera créé par le texte approprié, a pour objectif d'éliminer toutes les contraintes visant à faire du Tchad un pays où on a envie de faire des affaires. Le Conseil va endosser les actions retenues pour l'amélioration du climat des affaires au Tchad, superviser leur mise en œuvre, procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires, veiller aux résultats et aux performances de tous les acteurs concernés. Donner les directives et instructions requises aux Ministères et institutions de l'Etat, et aux acteurs privés concernés par les mesures à prendre.

Le Conseil, présidé par le Président de la République, comprend les membres suivants :

Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence, Vice Président

Le Ministre des Finances et du budget

Le Ministre en charge de la Justice

Le Ministre en charge commerce

Le Ministre en charge de l'Energie

Le Ministre en charge des TIC

Le Président de la CCIAMA

Le Président du Patronat

Le Président de l'Association des pétroliers

Le Président de l'Association des Banques

Le Président de l'Association des Commerçants importateurs

Le Président de l'Association des Commerçants distributeurs

Le Secrétariat du Conseil est assuré par le **Conseiller technique du Président de la République en charge Climat des affaires (Poste à créer)**. Il tient à jour la matrice de suivi des réformes, et il fait rapport au Conseil Présidentiel sur la mise en oeuvre des réformes. Il reçoit directement les rapports des ministres et Directions concernés par les réformes.

Le Conseil Présidentiel se réunit tous les trois mois.

## 2.2 MINISTERE ET AGENCES DE L'ETAT EN CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE

Le Plan d'actions implique des Ministères et des Agences précises dont la responsabilité est de réaliser les actions qui relèvent de leur compétence et responsabilité, et de rendre compte au Conseil Présidentiel. Chaque structure de l'Etat est appelée à accomplir la mission que l'Etat lui a confié et à rendre compte. Il s'agit entre autres de :

- Ministère en charge de l'Energie
- Ministre en charge du commerce
- Ministère en charge des TIC
- Ministère en charge des Finances et du Budget
- Ministère en charge de la Justice
- Ministère en charge de l'Emploi
- ANIE

Chacune des structures produira un rapport sur les actions qui relèvent de sa compétence, rendra compte au Conseil Présidentiel des résultats et des progrès accomplis. Ces rapports seront transmis au Conseiller technique du président en charge du climat des affaires

## **2.3 CREATION D'UN OBSERVATOIRE DU CLIMAT DES AFFAIRES**

### **Sa mission**

L'Observatoire du climat des affaires est un organe neutre et indépendant chargé de suivre l'évolution du climat des affaires, au nom et au profit de tous les acteurs. Il est créé par décret du Président de la République. Il jouit d'une autonomie dans l'exercice de ses activités. Il est administrativement rattaché au Président de la République.

Sa mission repose sur le suivi de la mise en œuvre des actions requises pour l'amélioration du climat des affaires. Il devra notamment :

- Collecter et vérifier toutes les informations relatives à la mise en œuvre des actions visant à améliorer l'environnement des affaires ;
- Procéder à des enquêtes et sondages auprès des opérateurs économiques et candidats aux investissements au Tchad ;
- Recevoir les doléances des entreprises et usagers victimes de tout abus dans l'exercice de leurs activités professionnelles et dans les démarches administratives;
- Intervenir et assister les entreprises dans la résolution leurs problèmes auprès de l'Administration, notamment sur les abus constatés ;
- Rendre compte au Conseil Présidentiel de toutes les difficultés, obstacles constatés, refus de coopérer ;
- Etre un lieu d'échanges et de concertation sur le climat des affaires ;
- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des acteurs ;
- Faire des rapports réguliers publics sur l'évolution du climat des affaires au Tchad, les « success history », tout comme les échecs, et prévoir un programme de récompense pour les réussites exceptionnelles ;
- Proposer et soumettre à l'adoption du Conseil présidentiel, la liste des entreprises à « *blacklist* » pour leur implication dans les pratiques de corruption et de détournement de fonds publics à l'occasion des marchés publics.

L'Observatoire a la totale compétence pour obtenir auprès de tous les services de l'Etat et des opérateurs privés l'information dont il a besoin pour conduire à bien sa mission, sans aucune obstruction.

Il reçoit notamment une copie des rapports des Ministères et des Agences de l'Etat sur les actions qui relèvent de leur compétence.

### **Sa composition**

L'Observatoire est dirigé par un Président. Il doit être une personnalité de réputation et d'intégrité établies et dont le nom n'a jamais été associé aux actes répréhensibles en la matière. Il ne peut être un fonctionnaire en exercice ou un dirigeant d'entreprise. Il se consacre à plein temps à cette mission. Il est désigné sur la base d'un cahier de charge et à la suite d'une compétition. Sa nomination est validée par le Conseil Présidentiel.

Les membres de l'Observatoire sont :

- Le Président
- Le Représentant de la CCIAMA
- Le Représentant du Patronat
- Le Président de l'Ordre National des Notaire
- Le Président de l'ordre national des avocats
- Le Président de l'ordre national des Huissiers
- Le Président de l'ordre national des experts comptables
- Le Président de l'Organisation des Commissionnaires en Douanes, des transitaires,
- le Président du Syndicat National des Commerçants
- Le Président du syndicat des PME et des Industries
- L'Inspecteur Général de l'Inspection générale des finances
- L'Inspecteur Général de l'Inspection générale du Ministère en charge de l'urbanisme
- L'Inspecteur Général de l'Inspection Générale du Ministère de la Justice
- Le Président de l'Association des consommateurs

Une structure légère, composée d'un nombre très limité de personnel d'appui et d'experts.

L'Observatoire peut faire appel à toute compétence qu'il juge nécessaire dans l'exercice de sa mission. Il peut conduire des études ou toute activité permettant d'apprécier le climat des affaires au Tchad et de l'améliorer.

L'Observatoire sera décentralisé dans les régions du pays dès que possible.

### **Financement**

L'Observatoire sera financé par le secteur privé et par le Gouvernement ; et il est espéré un appui des PTF.

### **Rapport**

L'observatoire produit un rapport semestriel, qui est soumis au Conseil Présidentiel, publié et diffusé, auprès de tous les acteurs et du public, et poster sur le site web de l'observatoire.

L'Observatoire a aussi pour mission de publier chaque année la contribution du secteur privé en termes de progrès réalisés dans les domaines, entre autres, des investissements réalisés, du nombre d'emplois créés, et de la contribution aux recettes fiscales.

## MATRICES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

2.1 Accès aux services des infrastructures de base					
Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Ministère/Agence leader et Responsable principal
1. Taux d'accès à l'électricité					Ministère en charge de l'Energie
2. Période coupure d'électricité					
3. Taux d'accès à internet haut débit		Fin 2019 : Taux d'accès égal à la moyenne au Sud du Sahara			Ministère en charge des TIC
4. Prix de l'internet		Fin 2019 : Tarifs égaux à ceux du Cameroun			Ministère en charge des TIC

<b>2.2 Cadre Juridique et réglementaire</b>					
Actions	2018	2019	2020	2021	Ministère en charges
1. Mettre fin à la facilité de saisir des comptes bancaires d'une entreprise, de fermer un établissement professionnel, et de traiter les investisseurs de manière brutale. Privilégier le dialogue à la place des brutalités dont ont été l'objet les entreprises de la part des services du fisc. Ces pratiques créent une insécurité juridique, source de marchandage et de corruption et pouvant chasser les investisseurs du pays		1 <sup>er</sup> trimestre 2019  Prendre les textes appropriés à cet effet			Présidence de la République (IGE), Ministère des Finances (impôts)
2. Veiller au respect des termes contractuels et à l'intangibilité des contrats qui lient l'Etat à ses différents partenaires (travailleurs du secteur public et opérateurs économiques)	1 <sup>er</sup> trimestre 2018				Ministre de la Justice
3. Vulgariser les textes réglementant de l'activité bancaire mal connus auprès des praticiens de la justice notamment, les avocats, les magistrats et les huissiers (textes COBAC, BEAC, CEMAC...);		1 <sup>er</sup> trimestre 2019			Ministre des finances et du Budget

4. Veiller à la répression du non remboursement du crédit bancaire 'pour les débiteurs de mauvaise foi) à travers une législation appropriée		1 <sup>er</sup> trimestre 2019			Ministre de la Justice
5. Aider les notaires à élaborer un projet de loi qui régira la profession.		2 <sup>ème</sup> trimestre 2019			Ministre de la Justice
6. Faire adhérer le Tchad aux normes comptables et d'audit internationales	Faire adhérer le Tchad aux normes comptables et d'audit internationales	Faire adhérer le Tchad aux normes comptables et d'audit internationales	Faire adhérer le Tchad aux normes comptables et d'audit internationales	Faire adhérer le Tchad aux normes comptables et d'audit internationales	Faire adhérer le Tchad aux normes comptables et d'audit internationales
7. Rendre obligatoire le code d'éthique dans les entreprises et les organisations opérant au Tchad ;		Fin 2019			
8. Rendre opérationnel tous les tribunaux de commerce du pays ;			Fin 2020		
9. Organiser la profession des commissaires aux comptes et exiger la certification des comptes des entreprises par les commissaires aux comptes.		Fin 2019			

<b>2.3 Impôts</b>					
Actions	2018	2019	2020	2021	Ministère en charges
1. Immatriculer toutes les entreprises			2ème trimestre 2020		Ministre des Finances et du Budget
2. Simplifier la base taxable de l'impôt sur le Revenu en appliquant les articles 67 et 71 de la directive de CEMAC 2004 relatives à l'IRPP		2ème trimestre 2019			Ministre des Finances et du Budget
3. Procéder au marquage fiscal des produits pétroliers afin de les distinguer des produits de la contrebande.			1er trimestre 2020		Ministre en charge du pétrole
4. Créer des Centres de Gestion Agréés ;		2ème trimestre 2019			Ministre des Finances et du Budget
5. Informatiser les procédures de déclaration et de paiement des impôts et taxes;		1er trimestre 2019			Ministre des Finances et du Budget
6. Mettre en place un programme d'accompagnement de la migration des entreprises du secteur informel vers le secteur formel en vue de procéder à la formalisation de toutes les activités du secteur informel pour d'élargir l'assiette fiscale		1er trimestre 2019			Ministre des Finances et du Budget
7. Proposer un impôt simplifié applicable à toute activité du secteur informel en vue d'optimiser les recettes publiques ;		3ème trimestre 2019			Ministre des Finances et du Budget



8. Mettre fin aux harcèlements fiscal systématique dont font l'objet les opérateurs économiques de la part par les agents des mairies qui collectent les taxes pour leur compte ;		1 <sup>er</sup> trimestre 2019			Ministère de l'Intérieur
9. Mettre fin à la facilité d'émettre des réclamations infondées des agents du fisc ou de la douane pour des montants totalement irréalistes ;		1 <sup>er</sup> trimestre 2019. Tout texte approprié.			Présidence (IGE) et Ministère des Finances et du budget
10. Mettre fin aux multiples contrôles par différentes entités de l'Etat, pour des durées longues qui nuisent au fonctionnement des entreprises, et deviennent une source de marchandage et de corruption.		1 <sup>er</sup> trimestre 2019 Tout texte approprié			Présidence (IGE), Ministère des Finances
11. Accorder l'exonération fiscale pour les trois premières années aux entreprises nouvellement créées		Année fiscale 2019			
12. Mettre fin aux changements fréquents des taxes et redevances qui introduisent un degré d'incertitude dans toute prévision des entreprises au Tchad, et pouvant décourager celles qui voudraient s'y installer		Application dès l'année fiscale 2019			

<b>2.4 Douanes</b>					
Actions	2018	2019	2020	2021	Ministère en charges
1. La facilité d'obtenir un dédouanement rapide (délai à respecter) ;		2 <sup>ème</sup> trimestre 2019 : Les étapes et procédures de dédouanement publiées (et diffusés) avec les délais de traitements.			Ministre des Finances et du Budget
2. La facilité à donner des biens qui ne sont plus nécessaires aux opérations pétrolières aux communautés locales, écoles, hôpitaux et aux autres organisations et institutions qui œuvrent pour le développement du Tchad ;			1 <sup>er</sup> trimestre 2020 ; approbation du texte approprié		Ministre des Finances et du Budget
3. L'informatisation complète de la Douane ; l'interconnexion de tous les bureaux des douanes du Tchad et ceux du Cameroun.			Fin de toutes connexions au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2019		Ministre des Finances et du Budget
4. Accélérer le processus de création du pont sec de Ngueli				1 <sup>er</sup> trimestre 2020	

<b>2.5 Investissements</b>					
Actions	2018	2019	2020	2021	Ministère en charges
1. Veiller à ce que les procédures de création d'entreprises au guichet unique se fassent dans les délais fixés		1 <sup>er</sup> trimestre 2019			ANIE
2. Réduire le coût et accélérer la facilité à obtenir un permis de travail ;		1 <sup>er</sup> trimestre 2019			Ministre de la Fonction Publique
3. Créer une structure de soutien et de financement des PME/PMI (Société de capital-risque, fonds de garantie...);			4 <sup>ème</sup> trimestre 2020		Ministre des Finances et du Budget
4. Payer la dette intérieure pour relancer le secteur privé national	Fin de l'audit de la dette	Paiement des 40% de la dette	Paiement de 40% de la dette	Paiement des 20% de la dette	Ministre des Finances et du Budget
5. Renforcer la stabilité et la capacité (l'homme qu'il faut à la place qu'il faut) des interlocuteurs d'Administration;		1 <sup>er</sup> trimestre 2019			Présidence (contrôle de qualité dans les nominations)
6. Adopter des textes législatifs réglementaires régissant le secteur foncier et le registre agricole ;				1 <sup>er</sup> trimestre 2020	Ministère en charge de L'urbanisme

7. Renforcer les moyens du CEQOCDA afin de le rendre apte à accorder la certification/normalisation internationalement reconnue aux produits agricoles et de l'élevage pour assurer l'écoulement de la production sur le marché régional et international ;			1 <sup>er</sup> trimestre 2020		Ministère en charge de l'élevage (produits élevage) et  Ministère en charge de l'Agriculture pour produit agriculture
8. Organiser les producteurs (éleveurs et agriculteurs) conformément à l'acte uniforme de l'OHADA ;		3 <sup>ème</sup> trimestre 2019			Ministère en charge de l'élevage (produits élevage) et  Ministère en charge de l'Agriculture pour produit agriculture
9. Mettre en œuvre rapidement la loi relative au Partenariat Public Privé (PPP) ;		2 <sup>ème</sup> trimestre 2019			Ministère de l'Economie et de la planification du développement économique
10. Opérationnaliser le fonds souverain stratégique pouvant aider (garantie, PPP...) les opérateurs du secteur privé à obtenir facilement des crédits des banques primaires et autres fonds ;			1 <sup>er</sup> trimestre 2020		Ministère des Finances  et du Budget
11. Etudier la mise en place d'un fonds spécifique de garantie et aussi d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ;			4 <sup>ème</sup> trimestre 2019		Ministère des Finances  et du Budget

12. Rendre disponibles et largement accessibles les informations au niveau de l'ANIE sur les possibilités d'investissements et les données clés des secteurs prioritaires ;		1 <sup>er</sup> trimestre 2019			ANIE
13. Supprimer et sanctionner les intermédiaires véreux qui arnaquent les investisseurs étrangers qui viennent investir au Tchad et assurer un accueil courtois et encourageant de tous les services de l'Etat, à commencer par l'accueil à l'aéroport ;		Effectif dès le 1 <sup>er</sup> trimestre 2019			Ministère de l'Intérieur et de La sécurité
14. Assurer un accueil courtois et encourageant de tous les services de l'Etat, à commencer par l'accueil à l'aéroport		Campagne et surveillance dès le 1 <sup>er</sup> trimestre 2019			
15. Promouvoir des instruments adaptés à des types particuliers de besoins (capital-risque, crédit-bail, etc.) ;				1 <sup>er</sup> trimestre 2021	Ministère des Finances et du Budget
16. Promouvoir les régimes spéciaux pour encourager les investissements (Zones Economiques Spéciales, parcs industriels) ;			3 <sup>ème</sup> trimestre 2020		Ministère de l'Industrie et du Commerce et de la promotion du secteur privé
17. Codifier les PME/PMI ;		2 <sup>ème</sup> trimestre 2019			Ministère de l'Industrie et du Commerce et de la promotion du secteur privé

18. Accorder les exonérations douanières et fiscales pour les outils (matériels et outillages) destinés à la transformation des produits locaux importés par les PMI/PME ou à l'exploitation familiale ;		Année 2019			Ministère des Finances et du Budget
19. Traiter avec diligence, dans le délai requis ou à fixer (délais à rendre publics et accessibles à tous), les demandes de conventions d'établissements, ou toute autorisation et demande auprès de l'Administration Publique.		Rentre public et accessible à tous les procédures et les délais de traitement des requêtes. Surveiller les délais et rendre compte en cas de dépassement			Ministère de l'Industrie et du Commerce et de la promotion du secteur privé
20. Attirer et faciliter les investissements multiformes (intellectuel, financier..) de la diaspora tchadienne		2 <sup>ème</sup> trimestre 2019 : Adopter une politique d'orientation	1 <sup>er</sup> trimestre 2020 : Adopter tous les textes de facilitation requis		Ministère des Finances et du Budget
21. Promouvoir l'investissement privé dans la culture, les arts, le cinéma et le livre		Elaborer en concertation avec tous les acteurs le programme d'actions	Elaborer les textes appropriés pour la mise en œuvre		
22. Convaincre les grandes entreprises internationales installées au Tchad à utiliser les PME, TPE ou Unités de production locales via les contrats de sous-traitance dans leur chaîne de valeur ;		Mettre en place les mécanismes et facilitations à partir de 2019			

23. Constituer une équipe stratégique en mesure de réfléchir et de proposer des solutions pouvant permettre au secteur privé tchadien de bénéficier des grandes initiatives internationales telles que le programme de la Chine, la zone de libre échange de l'UA, et autres possibilités offertes par la CEMAC.	Mise en place de l'équipe				
--	---------------------------	--	--	--	--

<b>2.6 Lutte contre la corruption</b>					
Actions	2018	2019	2020	2021	Ministère en charges
1. Créer un pôle de juristes qualifiés et compétents pour lutter contre les détournements des fonds et la corruption ;		27 <sup>me</sup> trimestre 2019			Ministère de la justice
2. Poursuivre et sanctionner les fonctionnaires impliqués dans les pratiques de faux portant sur les questions foncières		Début de mise en œuvre 1 <sup>er</sup> trimestre 2019			Ministère de l'Urbanisme
3. Mettre en place des mécanismes indépendants de dénonciation en préconisant la protection des dénonciateurs		Adoption des mécanismes et des textes en fin 2019			
4. Encourager les entreprises à signer la charte de déontologie des entreprises au Tchad		A partir du 1 <sup>er</sup> trimestre 2019	2020	2021	Ministère de l'Industrie et du Commerce et de la promotion du secteur privé

5. Informatiser intégralement dans les meilleurs délais les Ministères des Finances et du budget, de la fonction publique et de l'urbanisme (foncier).		2019 : Ministère des Finances	2020 : Ministère de la Fonction publique et Ministère en charge de l'urbanisme	Autres Ministères	Chaque Ministère concerné
6. Renforcer au niveau régional, la coopération entre le GABAC et le GAFI (CEMAC)		A partir de début 2019			Ministère des Fianances

<b>2.7 Les marchés publics</b>					
Actions	2018	2019	2020	2021	Ministère en charges
1. Assurer la compétition équitable et juste dans les marchés publics		Appel d'offres avec cahier de charge transparent et équitables des le 1 <sup>er</sup> trimestre 2019			Ministère des Finances (Bureau des marchés publics)
2. Mettre fin aux marchés de gré à gré		1 <sup>er</sup> trimestre 2019			Instruction de la Présidence de la République
3. L'Etat devra cesser d'attribuer des marchés à des entreprises qui ne remplissent pas les conditions pour participer à des appels d'offres et obtenir des marchés publics ;		1 <sup>er</sup> trimestre 2019			Contrôle par le Ministère des Finances qui en a la responsabilité



4. Rendre effective l'Autorité de Régulation des Marchés Publics chargée de suivre et de contrôler la passation et l'exécution des marchés ; de faire les rapports d'audits réguliers des marchés publics, et de recevoir les plaintes des entreprises sur les irrégularités des marchés publics ;		2 <sup>ème</sup> trimestre 2019			Présidence de la République
5. Rendre public et accessible à tout citoyen les résultats des contrats des marchés publics et les rapports d'exécution de ces marchés.		2 <sup>ème</sup> trimestre 2019			Ministère des finances pour les marchés financés sur budget de l'Etat  Ministère de l'Economie et de la planification du développement pour les marchés financés par les bailleurs de fonds
6. Elaborer une liste noire des entreprises impliquées dans les pratiques de corruption portant sur les marchés publics et leur appliquer des sanctions appropriées en vue de décourager ces genres de pratiques ;			Début 2020		
7. Sanctionner les agents de l'Etat qui violent les procédures de marchés publics	Immédiatement				
8. Mettre en place un mécanisme de suivi de tous les cas et de toutes les poursuites de corruption en matière de passation des marchés publics ;		3 <sup>ème</sup> trimestre 2019			

<p>9. Faire adhérer autant que possible les partenaires au développement au Code de marchés publics du Tchad au lieu d'utiliser un système parallèle.</p>		<p>Démarrer les discussions dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2019</p>	<p>Ajuster si nécessaire le code des marchés pour avoir une adhésion totale des partenaires à son application</p>		
---	--	--	---	--	--